



Avenant n° 1 au Pacte Réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022

Le présent avenant au Pacte Réunionnais d'investissement dans les compétences 2019-2022 est conclu entre :

L'État représenté par Jacques BILLANT, Préfet de la Réunion

Et

La Région Réunion, représentée par Huguette BELLO, Présidente.

Vu le Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences signé le 18 avril 2019

Préambule

La Région Réunion fin 2019 n'avait pas souhaité poursuivre son engagement dans le Pacte et un avenant avait été conclu afin d'étaler les montants contractualisés jusqu'en 2022. La nouvelle mandature élue en juin 2021 a fait part de son souhait de relancer le Pacte sur son territoire pour 2022 et 2023. En effet, l'ambition de la Région est de **former les demandeurs d'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés par l'illettrisme**, afin de favoriser leur insertion professionnelle durable.

De par ses compétences, les actions de remobilisation, les formations de pré-qualification ou sectorielles, ainsi que les formations sanitaires et sociales et les formations supérieures, sont autant de leviers dont dispose la collectivité pour proposer un plan régional de formation diversifié permettant un véritable parcours d'insertion à chacun en fonction de son profil et de ses objectifs.

Afin d'optimiser l'offre de formation sur le territoire, un véritable partenariat sera développé d'une part avec Pôle emploi pour la coordination des achats et la construction de parcours vers l'insertion, et d'autre part avec les branches professionnelles pour l'analyse des besoins des secteurs économiques, notamment dans le cadre des contrats de filières, afin d'anticiper au mieux les besoins et avoir une vision prospective pour les années à venir.

La poursuite et l'intensification de la mise en œuvre du Pacte par la Région en 2022 doivent permettre **un effet de levier pour relancer le secteur de la formation professionnelle au service du développement économique du territoire sous réserve de justification de l'utilisation des fonds pour les années 2019 à 2021 et de la capacité à répondre aux exigences de transformation posées par le PACTE.**

Pour ce faire, l'accompagnement de l'appareil de formation est également au coeur des préoccupations de la Région, et doit permettre un **saut qualitatif dans l'ingénierie de formation pour prendre en compte les enseignements de la crise sanitaire de 2020-2021**. La rénovation des méthodes pédagogiques, le développement des tiers lieux de formation et la formation à distance sont des enjeux d'équilibre territorial et de proximité pour les publics des quartiers les plus excentrés.

La poursuite du Pacte nécessite de **mobiliser rapidement les moyens techniques, juridiques et humains** afin d'être opérationnel dès le second semestre 2022. A ce titre, **de nouvelles modalités d'achats et de gestion des actions de formation seront** intégrées dans la contractualisation du Pacte.

Aussi, l'État et la Région s'engagent à amplifier les actions pour soutenir la relance, en apportant des réponses « justes à temps » aux besoins de compétences des entreprises et permettant aux personnes en recherche d'emploi d'augmenter leurs chances de s'intégrer durablement dans l'emploi.

C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les actifs privés d'emploi, dans les domaines qui recrutent et créeront nos emplois de demain.

Ces actions imposent une adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Son cadre d'élaboration, voulu agile et adaptable au cours de sa mise en œuvre, le permet.

Avenant au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences pour la période 2022-2023

Les signataires du Pacte Réunionnais d'investissement dans les compétences sont garants du respect du cadre de contractualisation et s'engagent à :

1. Assurer la prolongation de l'engagement réciproque conclu dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences jusqu'en 2023.

Afin d'assurer une continuité à l'effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi, le Pacte régional d'investissement dans les compétences est prolongé pour l'année 2023.

Les engagements financiers réciproques de l'État et de la Région dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 sont poursuivis, tels qu'indiqués dans l'annexe 1, et seront déclinés dans le cadre de conventions financières pour 2022 et 2023.

2. Mettre en œuvre un nouveau Pacte sur la période 2022 et 2023 :

• De nouvelles orientations stratégiques :

✓ Un Pacte en synergie avec l'éco-système de la Réunion :

Empreinte d'agilité la démarche de la collectivité vise à proposer un ensemble d'articulations avec les dispositifs de Pôle emploi et des Opcos, en vue de préparer ou de compléter la professionnalisation et l'ajustement des compétences aux emplois à pourvoir dans les secteurs en tension notamment ;

✓ Un Pacte orienté vers la sécurisation des parcours de formation :

Dans l'esprit de parcours sans couture, le principe clé sera de proposer des parcours thématiques aux apprenants, en vue de les préparer au développement de leurs savoir-être d'une part, puis à l'inclusion optimale sur un métier porteur du territoire.

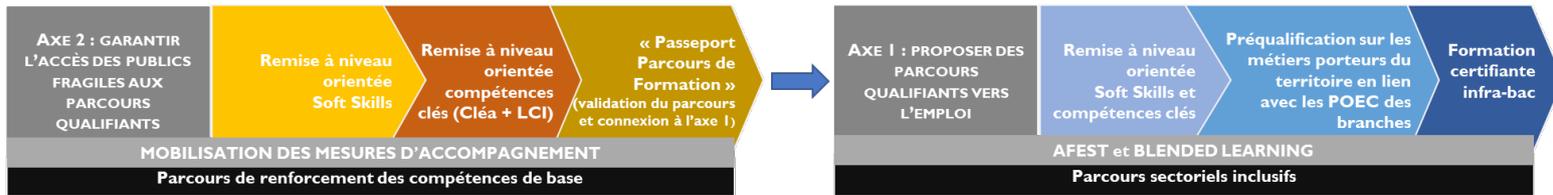
✓ Un Pacte incitant à l'innovation pédagogique :

Partenaire de l'ADEC (plan d'actions de développement de l'emploi et des compétences) des organismes de formation à la Réunion, La Région Réunion soutiendra ce dispositif afin d'accompagner les opérateurs de formation dans leurs démarches d'innovation pédagogique, notamment à travers la digitalisation de leur offre de formation ou de mise en œuvre de l'AFEST en partenariat avec les entreprises. L'objectif est d'accroître l'adaptabilité et la qualité de l'offre de formation.

✓ Un Pacte structurant de l'offre de formation :

La nouvelle impulsion du partenariat entre l'État et la Région permettra à la collectivité de compléter son dispositif d'achat public par le déploiement du SIEG, mais également d'optimiser le partenariat d'achat de formation collectif avec Pôle emploi.

• **Une nouvelle architecture du Pacte :**



Les dispositifs mobilisés dans le cadre de l'axe 2 permettront l'élaboration de parcours sans couture. L'objectif est d'accroître l'attractivité de la formation pour des publics souvent éloignés socialement, familialement ou géographiquement. L'axe 2 correspond également à un parcours sécurisé, permettant de proposer aux NEETS, aux personnes en difficulté d'apprentissage et/ou d'inclusion sociale, un environnement centré sur leur remise à niveau. A l'issue de ce parcours, un ensemble d'évaluations permettra de leur délivrer un passeport formation vers notamment l'axe 1.

Les parcours sectoriels inclusifs ont pour objectif de proposer aux apprenants une suite de solutions formatives vers l'emploi. En étroite collaboration avec les acteurs du territoire réunis au sein de l'observatoire régional et prospectif des compétences, la Région propose un parcours sans couture en 3 volets dont les thématiques de formations répondent aux attentes de branches professionnelles ou des secteurs d'activités.



• **Un nouveau plan d'actions du Pacte :**

- ✓ des parcours de renforcement des compétences de base : à destination des publics en situation d'illettrisme ou de décrochage scolaire. L'objectif est d'amener les stagiaires vers un « **Passeport Parcours de Formation** » incluant plusieurs modules de formation permettant une progression dans l'acquisition des compétences de base, et au besoin validé par une certification CLEA, incluant les notions de softskills en milieu du travail. Le Passeport Parcours de Formation permet de vérifier les capacités de l'apprenant à intégrer un Parcours Qualifiant vers l'emploi.
- ✓ Un **accompagnement individualisé pour les personnes les plus en difficultés** dans le cadre de l'élaboration du projet professionnel et du parcours de formation et si besoin mobiliser des prestations d'accompagnement ou de coaching ;
- ✓ Des **Parcours Qualifiants vers l'Emploi** : ces parcours orientés vers les besoins en entreprises et les secteurs en tension sur le territoire sont articulés autour de 3 volets répondant aux attentes des branches professionnelles avec :
 - une remise à niveau sur les compétences métiers et les savoir-être ;
 - une préqualification sur les métiers en tension ou les métiers en devenir ;
 - une certification et/ou qualification ;

L'ensemble de ces modules s'appuieront sur des immersions en entreprises, notamment dans le cadre de l'**AFEST** que la collectivité développera sur le territoire, en partenariat avec les branches ou les organisations professionnelles qui sont en très forte attente du déploiement de cette modalité sur la Réunion.

De même, l'accent sera mis sur le **développement des formations à distance** en lien avec la professionnalisation de l'appareil de formation dans le cadre de l'ADEC.

- **L'appui à l'appareil de formation dans le cadre de l'ADEC** : La démarche initiée à la Réunion se poursuivra au niveau opérationnel afin de permettre la montée en compétence des opérateurs de formation. Le plan d'actions vise à accompagner les opérateurs dans la ré-ingénierie de leur offre de formation afin d'intégrer de nouvelles modalités (AFEST) ou des nouvelles méthodes pédagogiques (blending learning, FOAD), et l'appropriation des nouveaux outils (plate forme de formation à distance). L'ADEC intègre également un volet d'**accompagnement au déploiement de Qualiopi** : information sur la procédure et orientation vers les certificateurs, diffusion de la liste des organismes de formation auprès des financeurs de formation professionnelle.
- Une action sera également conduite sur l'accompagnement à la digitalisation en termes d'équipement des opérateurs mais aussi des stagiaires. Ainsi le **développement de tiers lieux de formation** sera à favoriser sur l'ensemble du territoire, notamment dans les secteurs les plus isolés qui sont le plus souvent classés en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) afin d'équilibrer l'offre de formation sur l'ensemble des micro-régions.
- **La mobilisation des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation** : La démarche de professionnalisation concerne également les Conseils en Evolution Professionnel (CEP). Dans ce cadre, il s'agit de renforcer les outils d'accompagnement que la collectivité a identifié dans le cadre d'une démarche partagée et qui a permis de définir un plan d'actions qui comprend :
 - des ateliers de professionnalisation (veille réglementaire, connaissance des acteurs et de leurs dispositifs d'aides et d'accompagnement existants permettant un meilleur accès à la formation) ;
 - des outils collaboratifs visant à permettre les échanges d'informations entre les structures intervenant auprès des publics visés (agenda partagé, plate forme collaborative, ..) ;
 - des animations ou évènementiels pour la découverte des métiers en partenariat avec les professionnels des secteurs qui ont du mal à recruter, ou pour lesquels les métiers sont peu attractifs ou peu connus, en favorisant des immersions (réelles ou virtuelles) dans les entreprises ;

3. **Renforcer la coordination État-Région en interaction avec les acteurs au plus près des territoires**

L'intervention de la Région dans le champ de la formation professionnelle se fait en lien étroit avec son écosystème et en associant les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces actions, que ce soit en tant que financeurs (Pôle Emploi, AGEFIPH, OPCO) ou en tant qu'acteurs économiques à l'échelle des bassins d'emploi.

Pour ce faire, la Région mettra en place une **Cellule d'appui à l'ingénierie pédagogique du Pacte** qui aura pour objectifs d'analyser en amont les besoins en formation afin d'anticiper sur l'adaptation de l'offre de formation, mais également en aval de proposer les indicateurs de suivi de la qualité des formations et des ajustements éventuels. Cette cellule composée à minima des services de l'État, de la Région et de Pôle Emploi pourra s'adjoindre autant que de besoin, les ressources et expertises nécessaires au sein des partenaires du territoire (Observatoire Régional Prospectif des compétences, OCPO, branches et organisations professionnelles, ...).

Cette cellule permettra de :

- coordonner les achats et les offres de formation entre la Région, Pôle emploi et les autres financeurs de la formation professionnelle tels que les branches professionnelles via les OPCO dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) ou l'AGEFIPH ;
- construire de véritables parcours vers l'insertion, coordonnés et sans rupture ; en particulier pour les publics rencontrant des difficultés accentuées d'accès à l'emploi, jeunes ou moins, jeunes, peu ou pas qualifiés, personnes en situation de handicap, seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, résidents des QPV/ZRR...
- Proposer des parcours de formation supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutement, en lien avec les objectifs du plan de réduction des tensions de recrutement :
 - ✓ Expérimenter de nouvelles actions permettant de répondre aux difficultés de recrutement ;
 - ✓ Impliquer les entreprises dans la construction de solutions « sur mesure », à partir de leurs besoins, notamment dans le cadre des Programmes Opérationnels à l'emploi (POE) ou de l'AFEST ;
 - ✓ cibler plus particulièrement les métiers identifiés en tension sur le territoire tels que les métiers du BTP, de la Santé et du social, de la logistique et du transport, de l'Hébergement Restauration Tourisme, avec une veille permanente sur les tensions en recrutement pour adapter l'offre de formation. Dans ce cadre, les financeurs pourront s'appuyer sur les travaux de l'Observatoire Régional Prospectif des Compétence porté par Réunion Prospectives Compétences (RPC), structure cofinancée par l'Etat et la Région.

4. Renforcer et garantir l'accès à la formation des publics visés :

- Proposer des modalités d'accompagnement individualisés à la construction de parcours de formation en mobilisant les outils d'aides à l'orientation voire du coaching personnalisé, pour les publics les plus en difficultés ;
- Mobiliser les dispositifs existants en faveur des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur la Ressource Handicap Formation (RHF) mise en œuvre par l'AGEFIPH afin de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux formations ;
- proposer des mesures d'accompagnement individuelles visant à faciliter l'accès aux formations, notamment pour lever les freins liés à la mobilité à l'intérieur du territoire de La Réunion : frais de transport, d'hébergement, ou d'accompagnement pour se rendre à des actions de formation ou entretiens d'embauche (garde d'enfant par exemple).
- mobiliser l'ensemble des acteurs du Service Public Régional de l'orientation afin d'améliorer les actions en matière de sourcing des publics, de ciblage des actions et d'adaptation, en tant que de besoin, des programmes ou des parcours de formation.
- garantir aux conseillers du service public de l'emploi, uniques prescripteurs d'actions de formation, l'accès à une information exhaustive et en temps réel de l'ensemble de l'offre de formation, une saisie unique pour les actions du Pacte grâce à l'outil Ouiform ou tout autre outil qui ne générerait pas de double saisie. Une solution transitoire pourra être adoptée par la Région jusqu'à la mise en service effective de l'accrochage à Agora de Zéfir et plus particulièrement de la brique « Prosper » sur la partie amont de l'entrée en formation.

5. Renforcer la gouvernance partagée du Pacte au sein des instances de pilotage et de suivi :

Il s'agit d'assurer le suivi et le pilotage des actions de formations supplémentaires du Pacte régional mentionnées dans le présent avenant et leur évaluation en lien avec le comité scientifique chargé de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

A cette fin, la gouvernance du Pacte défini dans le présent document comporte le rendez-vous de revoyure avec le haut-commissaire aux compétences ainsi qu'au moins 4 réunions par an de COPIL, Etat- Région-Pôle emploi. Des COTECH dédiés seront également organisés à raison d'une séquence au moins par trimestre pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et proposer au besoin des réajustements.

Ces modalités de gouvernance permettront de :

- Suivre la mise en œuvre des engagements contractualisés dans le cadre du Pacte en cohérence avec le cap de transformation qu'il a défini, notamment sur la base des indicateurs prédéfinis du Pacte (à définir au sein du COPIL) et partager le bilan qualitatif des actions déjà conduites afin de préparer la programmation de l'année suivante ;
- Préciser et valider les projets de transformation formulés sous la forme de pistes ou chantiers à ouvrir dans le cadre du Pacte. Ces projets font l'objet d'une présentation détaillant les éléments de diagnostic, les objectifs, les modalités retenues, le périmètre du projet, le public cible, la méthode de conduite de l'action, les partenaires associés ainsi que le calendrier de déploiement ;
- Examiner des projets nouveaux rendus nécessaires sur le territoire pour prendre en compte l'évolution du contexte, les besoins émergents et les enseignements issus de la mise en œuvre des différents programmes du Pacte.

Avenants et révision

Les signataires conviennent que des avenants au Pacte pourront être signés sur accord des parties, afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu. Ils pourront donner lieu à un redéploiement des crédits. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

Engagements financiers

Les engagements financiers mis en annexe au présent avenant du Pacte sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'État et dans le budget de la Région Réunion.

Résiliation

La résiliation du présent Pacte peut être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à la délibération en séance plénière de la Région Réunion. Elle fera l'objet d'une saisine du Gouvernement, transmise par le préfet de la Région Réunion au Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.

Jacques BILLANT

Huguette BELLO

Préfet de la Réunion

Présidente de La Région

ANNEXE : Engagements financiers

Pour la poursuite du Pacte Réunionnais d'investissement dans les compétences jusqu'en 2023, l'État et la Région Réunion engagent les moyens suivants :

Les engagements financiers de l'État sont réactualisés dans le tableau ci-dessous, car l'engagement prévu en 2019 a été étalé sur 4 ans à la demande du conseil régional et en 2023, c'est une enveloppe de 36 M€ qui est inscrite en programmation en complément du socle réajusté à 24 M€ et sous réserve de la justification de l'utilisation des fonds pour les années 2019 à 2021.

2. Le montant alloué par l'État en 2023, au sein de l'enveloppe initiale du Pacte, serait de 36 M€ pour cette prorogation .
3. La Région s'engage à maintenir son socle financier de dépenses pour la formation des personnes en recherche d'emploi, sur la base d'un montant réajusté à 24M€ en 2022 et 2023 ;
4. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre en 2022 et 2023 les actions prévues au titre du Pacte régional ;
5. Les signataires s'engagent à mettre en œuvre en 2022 les actions au titre du Plan de réduction des tensions de recrutement ;

Tableau récapitulatif des engagements financiers au titre du Pacte et du Plan de réduction des tensions de recrutement :

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU TITRE DU PACTE REGIONAL A LA REUNION						
Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Engagements financiers de la Région						
Socle Région	34 000 000	34 000 000	34 000 000	24 000 000	24 000 000	150 000 000
Engagements financiers de l'État*						
Pacte Région	43 000 000				36 000 000	79 000 000
Pacte Pôle emploi	22 600 000	40 000 000	40 000 000	35 000 000	25 000 000	162 600 000
Total PACTE	65 600 000	40 000 000	40 000 000	35 000 000	61 000 000	241 600 000
Plan de réduction des tensions de recrutement						
Région				1 000 000		1 000 000
Pôle emploi				6 497 000		6 497 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA REUNION						399 097 000